Loi « Climat » : mesures intéressant les relations de travail

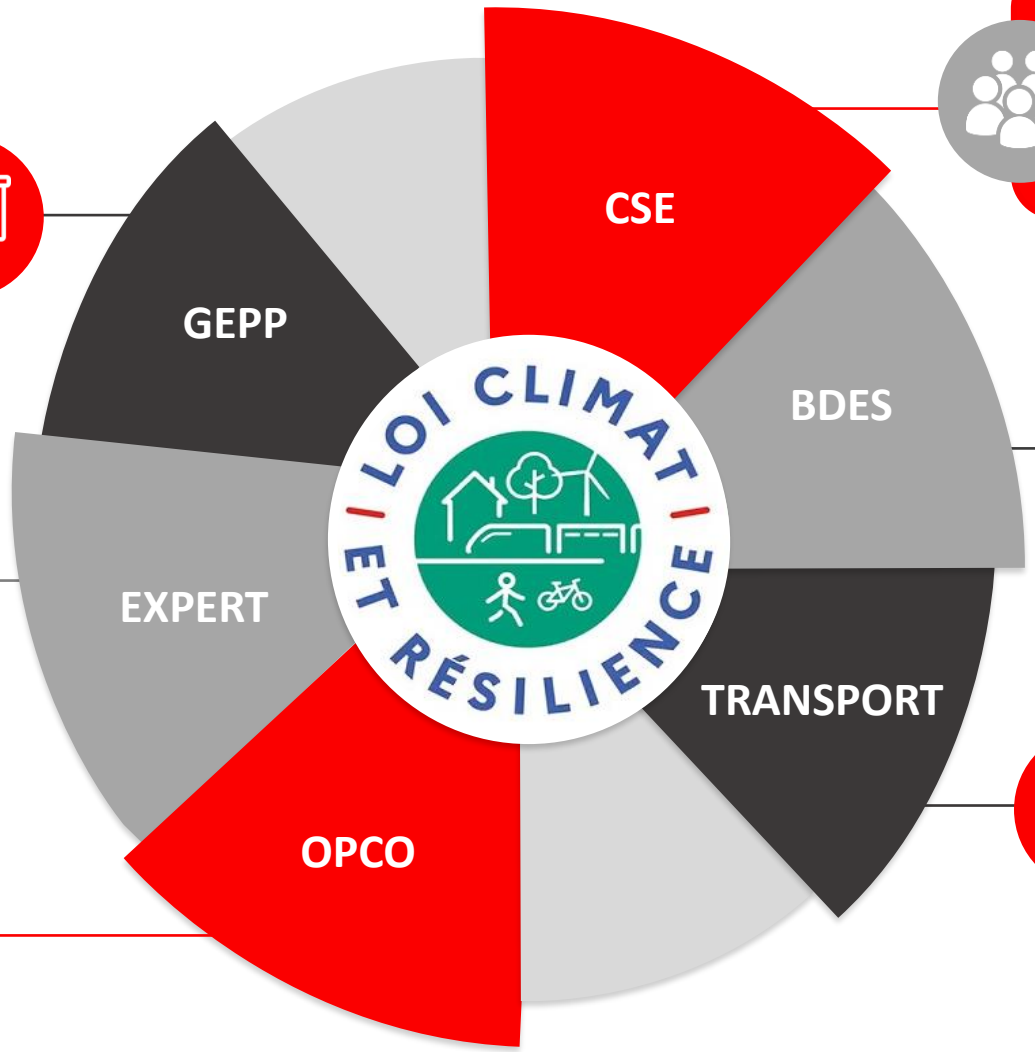

Nouvelles compétences du CSE pour répondre aux enjeux de la transition écologique : les informations-consultations ponctuelles et périodiques portant aussi sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

BDES complétée en conséquence et renommée BDESE (base de données économiques sociales et environnementales).

Augmentation de 100€ du montant maximum (désormais 600€) qui peut être exonéré de cotisations en cas de cumul du forfait mobilités durables avec la prise en charge obligatoire de l'employeur de 50% des frais de transports publics.

Mission des OPCO élargie à l'information des entreprises sur les enjeux liés au développement durable et à l'accompagnement dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique.

La mission de l'expert du CSE lors des informations-consultations périodiques peut désormais porter non seulement sur tous les éléments d'ordre économique, financier, social, mais également environnementaux.

La négociation de branche et d'entreprise sur la GEPP doit désormais répondre aussi au enjeux de la transition écologique (sauf accord fixant un contenu différent de la négociation).